

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DE LA FEDERATION FRANCAISE HANDISPORT

20 avril 2024,

Rapport moral pour la saison 2022/ 2023

Par Mai-Anh NGO, Secrétaire générale

Mesdames, Messieurs,

Présidentes, Présidents, Représentantes et Représentants des CRH, CDH et Clubs affiliés de la Fédération Française Handisport (FFH),

Chers licenciés, Chers amis,

Ce rapport relate les activités de la FFH pour la saison 2022/2023 soit du 1^{er} septembre 2022 au 30 août 2023.

Le fonctionnement général de la FFH s'appuie sur 3 principes généraux que nous nous attachons à mettre en œuvre dans tous les services et dans tous les projets de la fédération : **moderniser, développer et performer.**

Fidèle à notre habitude, nous avons fait le choix d'une présentation thématique de la saison écoulée qui, sans prétendre à une exhaustivité impossible à atteindre, rapporte les événements les plus signifiant de cette dernière année, qu'ils soient sportifs ou institutionnels, en veillant à les insérer dans une perspective temporelle qui permette de percevoir le chemin fait et celui qui reste à parcourir.

Ce rapport ce veut porter une vision réaliste, ambitieuse et exigeante de la fédération, celle qui l'aura conduit, tout au long de la saison écoulée, à faire face aux nombreux enjeux du quotidien en se préoccupant de bâtir les fondations de demain.

Ainsi, pour faire face aux défis structurels et aux évolutions qu'il lui faut anticipés et surmonter, la fédération a, en 2022-2023, poursuivi les efforts initiés pour renforcer ces structures institutionnelles et son organisation, en veillant à ce que celles-ci soient toujours mises au service des usagers (les licenciés), de ces membres (les clubs), en s'appuyant et en animant un réseau expert (les CDH et CRH) avec le sport comme levier.

Aujourd'hui et malgré des circonstances encore délicates, voir exceptionnelles, c'est donc une organisation renforcée, que nous vous présentons, au service du sport qui a continué de s'affirmée au cours de cette dernière année, mais également une organisation tourner vers la performance, puisque les résultats et le travail entrepris autorisent là aussi fierté et ambition, 2022/ 2023 fut une saison riche à plus d'un titre.

I. La Fédération Française Handisport qui **PERFORME**

a. Les équipes de France Handisport

Sur le plan sportif, les équipes de France ont encore démontré leurs qualités en produisant des Performance de premier plan.

Dans les disciplines paralympiques cette saison les équipes de France ont participé, au-delà des différentes rencontres internationales (rencontres, coupes du monde, world séries, tournois internationaux...) à 17 compétitions internationales de référence (championnats d'Europe ou championnats du monde) dont 11 championnats du Monde au cours desquelles elles ont remporté 92 médailles dont 22 (en or) titres de champions ou championnes du monde, en individuel ou par équipe.

Le DTN abordera le sujet plus en détail, mais je tiens dès à présent au nom de tous les membre de la fédération à adresser toutes mes félicitations aux équipes d'encadrement et aux athlètes pour ces performances et de leur adresser tous nos encouragements dans la dernière ligne droite vers les jeux paralympiques de Paris 2024

Dans les points notables, je tenais tout de même à mettre en lumière le deuxième titre mondial successif de notre équipe de foot fauteuil électrique, qui en outre a été récompensée par la médaille

d'or de la jeunesse et des sports remise des mains de la Ministre des SJOP, madame Amélie Oudéa-Castéra, le deuxième titre européen successif, au pays de Galle, de notre équipe de rugby fauteuil, et les performances historiques de nos athlètes aux championnats du monde de natation et de cyclisme.

b. Les évènements sportifs fédéraux, nationaux et internationaux

A l'aube des jeux de Paris 2024, la fédération a souhaité, pour affirmer son savoir-faire, tant au niveau national qu'international, organiser sur le territoire français des grands évènements sportifs d'ampleur.

La FFH y a fortement été incité par ces différents interlocuteurs (fédérations internationales, Etat, collectivités, partenaires).

Ces différents évènements ont nécessité un investissement fédéral, qu'il s'agisse des ressources humaines ou financières qu'il lui aura fallu mobiliser pour permettre leur réalisation et leur succès.

A défaut d'en tirer des bénéfices économiques, gageons que la qualité de ces évènements, unanimement reconnu, leur popularité, qui a pu s'observer aussi bien dans les tribunes que dans les médias, et la possibilité qu'ils auront offerts à nos sportifs de concourir dans des conditions favorables, porteront à l'avenir des fruits qui ne sont pas quantifiables.

Ce fut donc une année dense et réussie en matière d'évènementiel pris en charge directement ou indirectement par la fédération, avec notamment :

Les world series de natation à Limoges en mai ;

La Coupe du Monde de rugby fauteuil à la Halle Carpentier avec les phases finales à Bercy en octobre, durant laquelle on aura pu compter sur la présence de plusieurs milliers de spectateurs ;

L'accompagnement du club de Saint-Quentin en Yvelines pour le Sqy Ping, tournoi international de coefficient 40, en novembre ;

Et bien sûr, en point d'orgue, les championnats du monde de para-athlétisme qui se sont déroulés en juillet et qui ont été une grande réussite sportive et populaire, avec plus de 100 000 spectateurs et plus de 12 millions de téléspectateurs, la totalité des compétitions ayant été diffusée en direct sur la chaîne l'Équipe.

Les appréciations des sportifs, des spectateurs, des partenaires et des organismes de tutelle ont été unanimes pour souligner la qualité de l'organisation des évènements par la FFHandisport, à un an des Jeux Paralympiques.

L'IPC et toutes les fédérations internationales saluent la qualité de l'organisation par la FFH et ses services et qualifient ses organisations de nouveaux standards pour l'avenir. L'enjeu de ses évènements : la visibilité et la promotion, l'influence de la France à l'internationale, les résultats des équipes de France, la performance de gestion, la gestion financière restant un point à améliorer.

Sur le plan national, dans le cadre de la mise en œuvre de ses missions traditionnelles, la FFH a notamment organisé de nombreux évènements et compétitions nationales : 59 championnats nationaux et 30 Coupes de France ; 21 autres compétitions nationales (critérium, challenge, tournois...); Plus de 80 compétitions territoriales qualificatives sous l'égide des commissions sportives ; et les 2e Championnat de France Multisport (Natation, Tennis de table, Développé-couché, Goalball, Showdown, Basket U23).

c. La gestion des ressources fédérales

Il ne s'agit naturellement pas ici de dire, du reste moins bien qu'il ne le ferait, ce que le trésorier exposera dans son rapport. Nous souhaitons ici simplement rappeler en quelques lignes, ou nous en étions, ou nous en sommes à l'issue de cette saison 2022-2023 et le chemin qui nous reste à accomplir.

Pour ce qui est des considérations rétrospectives, il nous suffit sans doute de renvoyer aux différents résultats ou déficits que nous avons eu à gérer et que nos Assemblées Générales ont approuvé ces dernières années. Comme beaucoup de secteurs d'activités nous avons eu à subir une diminution de nos ressources considérables lors de la crise sanitaire, l'ampleur de nos difficultés étant accrue par nos liens avec la RIP, résidence hôtelière qui a particulièrement souffert durant cette période.

Cependant, à force d'efforts financiers et de travail acharnés de l'ensemble des équipes de la fédérations, élus, cadres d'Etat et salariés notamment, nous commençons à percevoir des signes encourageants d'amélioration.

En témoigne, le résultat de l'exercice 2022-2023 qui vous sera présenté par le trésorier fédéral et qui va être soumis à votre approbation. Comme l'indiquera le trésorier général celui-ci sera à nuancer du fait de la part exceptionnelle du résultat.

Il est à noter le travail piloté par le DTN/DG et l'ensemble des services de la fédération pour installer des processus et des outils d'analyse et de gestion financiers pour permettre un meilleur pilotage et une meilleure maîtrise budgétaire pendant cette saison pré-paralympique aura été particulièrement riche en activités sportives avec la préparations de l'ensemble des équipes de France dans la trajectoire de qualification pour les JP, mais aussi pour les sports non paralympiques, et des évènements sportifs internationaux sur le sol français organisés directement ou fortement supportés par la FFHandisport.

Pour ce qui est de l'avenir, ces quelques signes que je viens de mentionner ne doivent pas être vu comme un aboutissement ; la situation demeure précaire, tant pour ce qui est du résultat de la fédération lui-même, qu'en matière de trésorerie, de réserve et plus encore s'agissant des procédures et outils de gestion.

Les efforts doivent se poursuivre pour stabiliser notre situation et continuer à développer les moyens des ambitions élevées qui demeurent les nôtre.

Dans le même temps, cette saison a vu la clôture et une issue favorable au litige ancien avec la Ville de Paris qui résultait, pour mémoire, d'une contestation historique de plusieurs centaines de milliers d'euro sur des loyers que la ville prétendait que nous lui devions.

Cette solution amiable, permet à la fédération de conserver de bonnes relations avec la ville de Paris et de pouvoir ainsi engager avec elle des discussions autour des modifications du bail qui nous lie.

II. Développer à la Fédération Française Handisport

a. Les affiliations et les licences

Notre fédération a connu une année de croissance exceptionnelle de sa communauté, preuve de la qualité des activités développées et proposées sur tout le territoire avant tout par les clubs affiliés et les Comités Départementaux Handisport et les Comités Régionaux Handisport mais aussi les services et commissions nationales de la Fédérations et tous les acteurs de notre écosystème.

Je tiens au nom de la fédération à vous remercier toutes et tous pour votre engagement sans faille.

En chiffres, en 2022-2023 la FFH c'est :

- 30 089 licenciés (+11%) ;
- 6547 licenciés compétition (+6,2%) ;
- 4878 licenciés U20 en fin de saison 2022-2023 (+8,6%)
- 4384 licenciés-pratiquants en sport de nature 2022-2023 (+4,4%)
- 3175 licenciés déficients auditifs en fin de saison 2022-2023 (+12,5%)
- 2588 licenciés déficients visuels en fin de saison 2022-2023 (+9,9%)

- 5598 PassSport (+7,4%)
- 1680 structures affiliées (+3,1%)
- 730 clubs accueillant au moins un jeune U20 (+5,6%)
- + de 45 clubs ou comités ont développé un projet « High Five »

b. L'offre fédérale (cf. rapport du DTN)

Les actions de notre fédération ne sont pas uniquement tournées vers la compétition, bien au contraire. Il faut que chacun puisse trouver la pratique sportive qui lui convient, qu'elle soit compétitive ou non. (cf rapport DTN)

Il est également de la vocation de la fédération de faciliter l'accès au plus grand nombre à la pratique sportive. Dans cette logique, des programmes qui fonctionnent très bien ont été pérennisés. On peut en effet citer en exemple le déploiement de plus en plus important du PEPS avec 87 structures sensibilisées / accompagnées dans 11 régions pour 2175 bénéficiaires.

Pour développer une offre de pratique et permettre l'accès au plus grand nombre, le domaine de la formation est essentiel. S'agissant de la formation il faut souligner que la fédération a obtenu la certification Qualiopi en septembre 2022. Cette certification était fondamentale pour mobiliser les fonds de la formation professionnelle au profit des formations handisports.

La formation prend des formes multiples. Ainsi en 2022-2023, il y a eu 38 sessions, plus de 1000 inscrits, sur des thématiques transverses telles que la formation de formateurs, la formation multisport ou la formation sport santé avec un gros développement de formation à distance.

Le programme de recherche Paraperf a permis notamment le développement d'outils d'analyse dans 7 sports, il y a aussi un recensement de besoins en matériel et des analyses biomécaniques qui serviront sur le terrain et enfin une étude en sciences humaines regroupant un volet juridique, un volet sociologique et un volet psychologique visant à améliorer l'environnement du sportif de haut niveau handisport. Ces outils ont déjà été utilisés lors des compétitions de référence et ont permis à nos sportifs de monter sur les podiums.

L'ensemble de ce travail de recherche contribue, par sa mise en perspective avec l'action de terrain, des services fédéraux, des CRH, des CDH et des clubs d'affirmer l'expertise de la fédération en matière de sport pour les personnes en situation de handicap.

Le Cycle recherche, expertise, formation, étant complet, il permet l'entrée, l'accompagnement et la progression de nouveaux intervenants, bénévoles ou professionnels, partout en France pour augmenter la capacité de réponse aux besoins spécifiques des PSH dans l'accès à la pratique sportive. Nous sommes convaincus que la formation est le premier levier du développement.

Toutes ces évolutions visent à permettre d'une part aux sportifs de demain de performer, je pense notamment les sportifs accueillis dans les japs régionaux, dans le jap national et aussi dans le centre fédéral de formation et d'autre part de faciliter l'accès à la pratique au plus grand nombre afin que chacun trouve un sport correspondant à ses envies tout en respectant sa singularité.

c. Les relations avec l'Etat et la mise en œuvre des politiques publiques

Toutes ces activités sont possibles notamment grâce au soutien de l'État et l'ANS qui restent nos premiers financeurs.

Institution de service public, la fédération inscrit son action dans un cadre légal et réglementaire en étant le relai concret des politiques publiques. Ce cadre institutionnel et légal s'est traduit notamment, par l'affirmation de préoccupations d'intérêt général auxquelles la fédération doit répondre, en particulier en matière d'éthique et par la mise en œuvre de certaines politiques de

développement, je pense ici plus spécifiquement à l'éthique dans le sport et la lutte contre les discriminations de tous ordres, que j'aborderai en détails plus tard, ou aux dispositifs PassSport, le soutien à l'emploi ou les « clubs inclusifs ».

Notre fédération peut se targuer d'être à cet égard un modèle d'inclusion notamment par sa capacité à accueillir tous les publics, en ce compris les personnes qui ne sont pas en situation de handicap, qui peuvent être licenciés dans ces clubs, tant en qualité d'encadrant que de pratiquant.

Le dispositif « club inclusif » ne constitue ni une évolution idéologique, ni une révolution pratique pour la fédération, il était naturel qu'elle y prenne sa pleine part, étant donné son expertise en la matière.

Pour rappel, dessiné à grand trait, ce dispositif consiste en des actions de Sensibilisation à l'accueil de personnes en situation de handicap pour des clubs non affiliés à la fédération française handisport. Ces actions sont conduites en partenariat avec le comité paralympiques et sportifs français (le « CPSF ») et la fédération française de sports adaptés (« FFSA»). L'objectif est de pouvoir former, d'ici 2025, plus de 3000 clubs.

La direction technique de la fédération accompagne ce dispositif, notamment en participant aux comités de pilotage nationaux, en organisant des ateliers de partages d'expériences avec les organes déconcentrés impliqués, ou encore en ayant mis en place un espace de formation en ligne "han'découverte" et un accès à des services et outils Handisport ciblés

En quelques chiffres ce ne sont pas moins de 111 sessions qui ont été organisées dans 8 régions, avec 115 clubs formés et 232 stagiaires inscrits au sein du dispositif. Par ailleurs, 27 clubs disposent aujourd'hui du statut han'découverte.

En outre, concernant le dispositif Pass'Sport du ministère des sports et des jeux olympiques et paralympiques 326 structures ont permis à 1548 licenciés de bénéficier de cette aide financière pour l'accès à la pratique.

i. Evaluation du contrat de délégation

Comme je l'évoquais l'an passé, les textes législatifs concernant les délégations ont été modifiés, et les fédérations doivent à présent s'engager avec un contrat d'engagement républicain et un contrat de délégation. L'existence de ces contrats implique que nous puissions respecter ces engagements, mais la délégation nous positionne surtout comme un contributeur majeur dans la mise en œuvre de missions de service public sur les sports et pour se faire nous bénéficions de prérogative de puissance publique dans la gestion qui nous est confiée. Parmi les près de 50 disciplines proposées au sein des clubs affiliés, nous sommes délégataires et par le fait responsable des disciplines d'été suivantes : Boccia ; Goalball ; Torball ; Para-athlétisme ; Para-basket ; Para-bowling ; Para-cyclisme ; Para-haltérophilie ; Para-escrime ; Para-football ; Para-handball (jusqu'au 30 juin 2022) ; Para-natation ; Para-pétanque et sport boules ; Para-randonnée ; Para-rugby ; Para-sarbacane ; Para-tennis de table ; Showdown.

Au cours de ces dernières années, les pouvoirs publics, qu'il s'agisse du législateurs ou ministères compétents, sont intervenus à de nombreuses reprises pour répondre aux diverses problématiques d'éthique dans le sport, qui traverse le mouvement sportif dans son ensemble et dont la presse se fait régulièrement l'écho.

Il s'est agi, au gré des rapports, des commissions et des diverses réformes législatifs intervenus, de renforcer l'honorabilité et l'éthique des acteurs, d'assurer une plus grande vie démocratique au sein des fédérations, de prévenir les problématiques de gouvernance, de lutter plus efficacement contre les violences sexistes et sexuelles... autant d'objectifs que nous appellerons par commodité les sujets d'éthique dans le sport.

La saison 2022-2023 a vu la première évaluation des contrats de délégations qui a fait notamment ressortir des points positifs parmi lesquels, la qualité et la transparence de la gouvernance

de la fédération, avec la mise en conformité de ses statuts et règlements avec la loi du 2 mars 2022, et son engagement à s'inscrire dans la mise en œuvre des politiques publiques portées par le MSJOP; et des points d'amélioration dont : la fiabilisation des contrôles via le SI Honorabilité, l'amélioration des résultats de campagne SMR ou le renforcement et l'accélération du déploiement du dispositif de sensibilisation, de prévention et de lutte contre les pratiques déviantes dans le sport.

La FFH étant délégataire de sports d'été et de sports d'hiver, le para-ski alpin, para-ski de fond, para-biathlon, para-snowboard et para-curling, l'évaluation du contrat de délégation des sports d'hiver se tiendra courant du premier semestre 2024.

Le périmètre de la fédération demeure très important avec plus de 60 APS proposées sur l'ensemble du territoire, 23 sports délégués dont 16 paralympiques, 11 d'été et 5 d'hiver. La saison 2022-2023 aura été consacré en grande partie aux travaux pour la construction d'une offre sportive fédérale plus claire et la création d'outils d'accompagnement à la structuration et au déploiement des projets sportifs, commission par commission en lien avec les enjeux globaux de la fédération.

ii. L'Éthique et l'Intégrité

En matière de lutte contre les violences sexuelles, ainsi que nous avons tous pu le constater, l'année 2023 a été particulièrement riche au sein du monde sportif, même si la fédération peut se réjouir de n'avoir pas compté parmi les organismes dont on a eu à se plaindre de leur défaillance.

A cet égard, la fédération continue d'accorder une attention particulière à la protection des personnes qui pourraient être victime de telles violences, par des actions de communications régulières à destination de nos cadres et de nos athlètes, des circuits de remontée d'information et d'orientation de la parole et une mise en action de l'ensembles de nos organes compétents, en particulier nos commissions de discipline et notre commission d'éthique.

Le tout étant mené, il convient de le préciser, dans le respect du cadre légal existant et notamment dans le souci de rester à notre place de fédération sportive délégataire, qui n'a aucunement vocation à se substituer à l'institution policière et / ou judiciaire.

Ajoutons que notre système de licence doit nous permettre d'assurer un contrôle d'honorabilité encore plus automatique et efficace que précédemment, ce qui devrait être de nature à éviter que n'entre dans notre fédération des individus qui n'y ont pas leur place.

Je profite de ce rapport moral pour rappeler à tous qu'il existe, par-delà les dispositifs fédéraux que nous avons mis en place pour accompagner les éventuelles victimes de violence ou d'abus, la cellule Signal-sports, qui est une plateforme externe et centralisée dédiée à la lutte contre les violences sexuelles et au recueil des signalements.

J'aimerais en outre souligner la qualité des éclairages apportées par nos représentants lors de leur audition par la commission d'enquête parlementaire relative à l'identification des défaillances de fonctionnement au sein des fédérations françaises de sport, du mouvement sportif et des organismes de gouvernance du monde sportif. Ils auront démontré, par la qualité et l'humilité de leur réponse, tout à la fois la connaissance fine que la fédération avait de l'ensemble des sujets et des problématiques existants, que sa conscience aiguë des progrès qui nous restaient à accomplir.

S'agissant en dernier lieu des questions d'éthique, je vous renvoie sur ce point au rapport établi par notre comité d'éthique qui démontre que la saisine de celui-ci est désormais entrée dans les mœurs, puisque le nombre d'affaires dont il a eu à connaître est en substantielle augmentation.

Pour finir, il me faut mentionner, pour l'avenir, que 2023 a vu la production de deux rapports qui pourraient se traduire par de nouvelles réformes législatives qui pourraient rendre nécessaires de nouvelles évolutions de nos dispositifs fédéraux : le rapport de la commission d'enquête précitée et le rapport de Comité national pour renforcer l'éthique et la vie démocratique dans le sport.

d. Marketing et partenariats

Il faut noter l'important travail réalisé par le service marketing et partenariat dans l'équilibre de nos ressources et la relation avec nos partenaires privés.

Le marketing joue un rôle essentiel pour la Fédération Française Handisport, non seulement en termes de génération de revenus, mais aussi pour renforcer son rayonnement via les bonnes relations construites avec les partenaires privés et soutiens historiques. En partenariat avec ces entreprises, il contribue de manière significative à l'équilibre des ressources de la fédération, ce qui est crucial pour soutenir ses activités et programmes.

Les partenaires privés, tels qu'EDF, Société Générale, Covéa, Apicil, Atlantem, ainsi que les partenaires disciplinaires tels que la CAPEB et Bastide, jouent un rôle important dans le soutien financier et logistique de la Fédération. Leur engagement depuis de nombreuses années démontre une relation solide et un soutien continu envers le mouvement handisport.

L'approche des Jeux Paralympiques a insufflé un dynamisme accru dans les efforts marketing de la Fédération. L'arrivée de nouveaux partenaires tels que Adidas, Isostar, Auxiliadum, Saint-Gobain témoigne de l'attractivité croissante de notre fédération et de son potentiel en tant que plateforme de marketing puissante.

Cette dynamique de croissance et de renforcement des partenariats offre à la Fédération une opportunité unique de capitaliser sur l'engouement généré par les Jeux Paralympiques. En tirant parti de cette vitrine mondiale, la Fédération peut renforcer ses ressources et consolider sa position en tant qu'acteur majeur du sport handisport en France et à l'échelle internationale.

e. L'administration fédérale et la gestion des ressources humaines

La FFH se caractérise par une organisation en mouvement mais stabilisée avec des transformations de fond, toujours en cours, mues par une volonté de modernité et d'efficacité.

Parmi les faits notables, il me semble important d'évoquer :

- Le départ du Délégué Général, Louis-Frédéric Doyez ;
- La mise en place ponctuelle d'un management de transition avec un acteur issu des sociétés de conseils en structuration des organisations, Thomas Germain ;
- Le rassemblement et la synergie des services pilotés par un DTN/DG, Grégory SAINT-GENIES ;
- La mise en place d'une cellule de direction avec l'arrivée de 3 Directeurs adjoints avec un management globalisé, transversal et solidaire de tous les secteurs : une directrice adjointe en charge du secteur développement des pratiques sportives, Sandrine Rabaud, comprenant 4 services (développement des pratiques, développement des territoires qui intègrent le pilotage de la relation aux membres avec les affiliations et des licences, développement des publics, recherche, expertise et formation) ; un directeur adjoint en charge de la performance sportive et du projet paralympiques, Sami El Gueddari, comprenant 4 services (management de la performance et de la HP paralympiques ; le pilotage des structures du PPF, le Bureau de la Vie de l'Athlète, le médico sport performance), un DTN adjoint et en charge du contrôle de gestion et du management RH, Christophe Carayon. Le DTN/DG, en plus de ses missions, assure directement le management des services support (Administration et juridique, communication, comptabilité, événementiel, marketing et partenariats, système d'information) ;
- Comme dans toutes les entreprises, particulièrement dans les périodes de changements et de mutation, tant interne que de l'écosystème, la fédération a connu un certain turn-over, y compris parmi des collaborateurs historiques qui ont souhaité s'engager dans de nouvelles aventures. Nous tenons à les remercier pour leur engagement, à leur souhaiter beaucoup de succès dans leur entreprise. Ils garderont longtemps une place dans la famille fédérale. Famille

qui a vu grossir ses rangs de nouveaux collaborateurs preuve de son attractivité et de la qualité de son projet.

Enfin, la situation sociale et les relations professionnelles se sont profondément assainies et une ambiance et une dynamique positives s'installent.

f. Les relations internationales

La FFH s'enorgueillit d'avoir plusieurs élus de son comité directeur membre d'instances internationales, notamment Rudi Van den Abeele, président de World Ability Sport, et Gael Rivière, membre du Comité Directeur de l'IBSA Europe.

En outre, à l'initiative du DTN/DG et de Rudi Van den Abeele, la FFH a souhaité déployer une stratégie des relations internationales ambitieuses afin d'augmenter l'influence de la Fédération au sein des instances et fédérations internationales par une plus grande représentation française.

g. La communication et visibilité fédérale

Le communication fédérale couvre le champ de la communication interne et réseau, en collaboration avec le pôle Territoires, l'information et la rédaction à travers la revue Handisport le Mag et sur les différents sites internet, dont handisport.org, les différentes publications, newsletters, la planification et la mise en place d'actions de promotion, avec des campagnes dédiées par thématiques (rentrée, lutte contre les violences, sport santé...), les actions autour des équipes de France (Bleu handisport), des sports de nature, des actions à destination des jeunes, l'activité événementielle, pour les rendez-vous institutionnels, nationaux, dont les championnats de France, ainsi que les grands événements internationaux organisés en France.

L'activité comprend également une grande partie de la réalisation des contreparties liées aux partenariats et la production de contenus, d'images, de photos, de vidéos, la captation et diffusion TV ou en streaming d'événements majeurs, la collaboration avec des médias comme Sport en France, Sportall, Champions d'exception, France Télévisions ou plus récemment l'Equipe TV. Sur ce même terrain, l'équipe assure les réponses aux sollicitations médias et coordonne les messages à destination de la presse. La fédération via son service communication accompagne et assure également des formations aux usages de la communication, pour les territoires, les équipes fédérales ou encore des médias training pour les sportifs de haut niveau et le staff.

S'agissant de la communication de façon générale, 2023 sera la dernière année du Mag qui évoluera vers de nouveaux supports, la publication de [la nouvelle édition du Guide Handisport, 2023 – 2024](#), coordonnée par les services expertise, territoires et communication, avec la collaboration de l'ensemble des pôles et, handisport.org, [le portail officiel de la fédération](#) continue de connaître une audience importante, avec 590 000 visiteurs sur la période, soit une hausse de 5% par rapport à la saison passée. En outre, la plateforme dédiée au sport de haut niveau et équipe de France, [Bleu-handisport.org](#) a attiré plus de 115 300 visiteurs sur la saison (+41% en une saison), un site qui devrait connaître une forte évolution avec les Jeux de 2024.

La nouvelle version du guide handisport comprend plus de 130 pages d'informations utiles pour les pratiquants, clubs, comités et réseaux qui peuvent le consulter gratuitement en ligne et le télécharger. Une large diffusion a également été effectuée en version papier. Avec l'ancienne version, côté audience, sur la saison 2022 – 2023, ce sont près de 29 000 visiteurs uniques qui ont consulté le Guide ou l'ont téléchargé pour ensuite le partager plus largement, soit près de 3 000 personnes chaque mois.

III. La Fédération Française Handisport qui **SE MODERNISE**

a. L'activité institutionnelles de la fédération

En 2023, notre organisation a ainsi poursuivi l'évolution de son organisation notamment au travers de changement institutionnel et fédéraux, avec l'impératif de consolider la situation financière

de la fédération et celle de la RIP, tout en veillant à mieux accompagner nos licenciés, nos clubs et nos comités.

Au niveau institutionnel, le retour à l'AG en présentiel, avec une AGO, une AGE, un préambule AG pour évoquer ensemble les grandes transformations législatives, statutaires et réglementaires en cours et le sujet central de l'éthique, de l'honorabilité et de la mobilisation générale pour lutter contre tout type de violences et de discrimination dans le sport et particulièrement les violences à caractère sexistes ou sexuelles. Notre AG annuelle a vu la présence de la madame Fabienne BOURDAIS, directrice des sports du ministère des sports et des jeux olympiques et paralympiques, indicateur important de la place et du rôle de la FFHandisport dans le déploiement des politiques publiques du sport.

i. Activité du Bureau Directeur

Cette année 5 réunions de bureau directeur se sont tenues en présentiel ou dématérialisées. La fréquence des travaux du BurDir permet une gestion agile et fluide de la fédération en lien avec la direction et l'ensemble des services fédéraux.

ii. Activité du Comité Directeur

Cette année 7 réunions de comité directeur se sont tenues en présentiel ou dématérialisées. Le comité directeur est l'organe fondamental d'orientation et de contrôle de la politique fédérale. Le comité directeur se réunit au moins 1 fois par trimestre.

iii. JNH 2023

Cette saison a vu le retour et le 10^{ème} anniversaire des journées nationales handisport (JNH) avec une 1ère édition au Centre de congrès du Futuroscope – Grand Poitiers, grâce au soutien du CDH Vienne et du Conseil Départemental de la Vienne. Ce fut un grand succès avec 405 participants de tous horizons et 25 exposants au village handisport du matériel adapté et des services.

Ce rassemblement national des dirigeants, des bénévoles et des techniciens nationaux et territoriaux ainsi que des clubs permet le partage d'expérience, la formation et la participation à des ateliers débats : Objectif Paris 2024, Licences 2024, Plan de communication, Recrutement au sein de mon association, Subventions publiques, Concevoir mon projet associatif, Gestion de conflits, Clubs inclusifs, Impact 2024 – DV, Prévention des violences.

iv. L'évolution de l'organisation du sport sourd en France

En accord avec le Comité International du Sport pour Sourds (ICSD) et l'Organisation Européenne du Sport pour Sourds (ESDO), l'Assemblée Générale FFH avait voté en 2011 la création et l'accueil du Comité de Coordination des Sportifs Sourds de France. Or, cette instance, créée à une époque où la fédération française handisport disposait d'une délégation par public, était de facto devenu caduc, au regard des évolutions du modèle français des délégations.

C'est donc naturellement qu'il a été sollicité, à la demande du CCSSF lui-même, un transfert au CPSF des prérogatives de gestion des relations avec les fédérations internationales compétentes et de représentation de l'ICSD sur le territoire français. Par ailleurs, la fédération continue de piloter, d'encadrer et d'accompagner des sports pour les personnes sourdes ou malentendantes et la coordination des différentes équipes de France dont elle a la responsabilité sur les compétitions de référence dans lesquelles des athlètes peuvent être engagés.

Les ambitions de la fédération demeurent en effet fortes s'agissant du développement de la pratique sportive des personnes sourdes et malentendantes. La fédération a en particulier mis en place une organisation dédiée au sein de la direction technique, en vue notamment d'améliorer la qualité et augmenter l'offre sportive, accroître le nombre de licenciés sourds et l'expertise handisport en la matière, s'engager avec les réseaux nationaux et collaborer avec les médias spécialisés.

Sur ce dernier point, on notera plus spécifiquement le lancement de la campagne de communication « ouïe au sport », le développement d'outils pédagogiques adaptés la surdité ou encore le rapprochement engagé avec les grandes associations et structures accompagnant les personnes sourdes et malentendantes.

b. L'application des statuts et du règlement intérieur voté en avril 2023

La mise en application des exigences concernant la démocratisation du sport en France intégrée dans les statuts votés en avril 2023.

Parmi les autres obligations légales, on peut aussi relever les nouvelles dispositions quant au contrôle d'honorabilité qui entraîne une refonte de nos systèmes d'information gérés par Samuel Ginot.

Vous avez, sur certaines de ces questions, été des témoins privilégiés, puisque les réformes statutaires d'ampleur que nous avons dû mener résultent, en fait et en droit, de certaines de ces évolutions législatives et règlementaires.

Je pense en premier lieu aux évolutions en matière de gouvernance et de vie démocratique des fédérations, qui nous ont amenés à revoir intégralement nos mécanismes statutaires, mais surtout et probablement plus fondamentalement nombre de nos habitudes et de nos pratiques, notamment en matière de vote.

Je crois cependant pouvoir dire que si ces bouleversements, qui sont avant tout une réponse à des exigences légales mouvantes, ne se font pas sans difficulté, nous sommes parvenus à construire, avec le concours de tous, un système durable, conforme à la loi et qui s'efforce de sauvegarder, autant que possible, notre modèle fédéral au sein duquel nos organes déconcentrés jouent un rôle primordial.

L'équilibre trouvé en matière de poids électoral entre l'exigence légale conduisant à ce que les clubs ait au moins un poids de 50% et la place que nous avons choisi de conserver à nos organes déconcentrés au maximum de ce que permet la loi, soit les 50% restant, en est une parfaite illustration.

Peut également être cité le basculement que nous avons acté en matière de comptabilisation des licences, qui assure une meilleure prise en compte de chacun, en évitant les doublons, ou la sécurisation du vote électronique que nous vous avons proposés d'acté dans les statuts et qui aura nécessité, sur le plan technique, un travail considérable au cours de l'année écoulée.

c. Les systèmes d'information fédéraux

La réforme des licences a été engagée, 2022-2023 a été une année particulièrement intense dans le développement du nouveau système d'information fédéral qui tient son tableau de marche et sera fonctionnel au 1^{er} septembre 2024.

Parmi les autres obligations légales, on peut aussi relever les nouvelles dispositions quant au contrôle d'honorabilité qui entraîne une refonte de nos systèmes d'information gérés par Samuel Ginot.

d. Le redressement de la RIP

Au cours des deux dernières années fédérales, il a fallu que la fédération s'emploie à éviter la cession ou la liquidation de la RIP, laquelle avait été mise pour mémoire en situation de redressement judiciaire. Inutile de dire que l'enjeu était vital pour la fédération, non seulement parce que la RIP est le lieu de son siège social, mais également parce que du fait d'anciennes décisions, les liens financiers entre la FFH et la RIP étaient devenues telles que la première était fortement exposée en cas de défaillance de la seconde. Toutefois, en parvenant à construire et défendre un plan de continuation la fédération a réussi à éviter la liquidation ou la cession pour 1 euro symbolique de la RIP.

Pour parvenir à ce résultat, il convenait de trouver des partenaires qui acceptent de gérer pour notre compte avec un apport de capitaux, dans les meilleures conditions de reprise pour les intérêts

de la Fédération, la RIP. Les investigations ont permis de trouver deux candidats sérieux et motivés et les négociations qui s'en sont suivies avec ces deux candidats ont ensuite permis de les challenger et de repositionner la RIP et la Fédération dans un rapport de force plus favorable. La compétition a notamment offert aux candidats la possibilité d'entrer dans le capital de la société, faisant d'eux non plus de simples prestataires, mais des associés. Cette entrée au capital a permis de consolider la relation pour la défense de ce montage devant le tribunal de commerce qui a finalement approuvé le plan de redressement que nous lui avons proposé.

Au bilan, la RIP est aujourd'hui une société détenue par la fédération et la société Sergic, spécialiste de la gestion d'établissement du type de la RIP. La fédération garde naturellement le contrôle de la RIP en étant son actionnaire majoritaire et en siégeant au sein d'un comité de suivi, mais la société Sergic a la charge de la gestion opérationnelle et quotidienne de la RIP.

Là encore, tout n'est pas résolu pour l'avenir, notamment parce que des travaux et des investissements doivent être effectués pour maintenir l'outil RIP pleinement fonctionnel, mais nous pouvons nous réjouir d'avoir trouvé une solution à la situation très dégradée qui était celle de la RIP.

À la suite des difficultés de la Résidence Internationale de Paris (RIP) dont nous sommes propriétaires, une procédure de redressement Judiciaire par jugement du 10 août 2021 a été ouverte et s'en est suivie une période d'observation de 18 mois. Par jugement du 17 mars 2023 le tribunal de Commerce a acté un plan de continuation d'exploitation.

La société SERGIC RESIDENCE HOLDING a été désigné par le Tribunal de Commerce pour le Plan de Continuation. Ce plan prévoit :

- Un plan d'apurement du passif en 10 annuités ;
- La prise de participation de la société SERGIC RESIDENCE HOLDING à concurrence de 30% du capital de la Société RIP ;
- L'apport en compte courant par la Société SERGIC RESIDENCE HOLDING d'une somme de 350 000€ bloqué pendant la durée du plan ;
- La conclusion d'un contrat de management entre la RIP et la Société SERGIC RESIDENCE SERVICE ;
- La réalisation de travaux et d'embellissement pour un montant de 1.050.000€ par la société SERGIC RESIDENCE SERVICE.

Toutes les phases du Plan ont été respectées au cours de la saison 2022/2023 avec la réalisation des points susmentionnés.

Aujourd'hui, SERGIC est gestionnaire de la résidence avec des stratégies renouvelées concernant l'hôtellerie et la restauration.

Afin d'accompagner ce changement, Un comité de suivi a été installé, il est composé de 3 personnes de SERGIC et 3 personnes de la FFH.

Les travaux d'embellissement seront programmés après la période des Jeux. La résidence a repris son rythme de croisière en termes de réservation. Des travaux à la charge du propriétaire sont à envisager dans un futur proche, la fédération commencera à les provisionner à partir de 2024

En conclusion après une période très mouvementée la RIP se rétablit progressivement.

IV. Remerciements

En conclusion, je tiens à mettre en lumière le soutien du Ministère des Sports et des JOP, Agence Nationale des Sports, Ministère des Armées pour le dispositif Armée de Champions..

Et les partenaires associés et fournisseurs officiels EDF, Société générale, Renault, Agefiph, Fiphfp, Fondation Covéa, Apicil, Le coq sportif, décathlon (pour 2023).

Enfin, je veux aussi saluer pour leur engagement l'ensemble des salariés, des cadres techniques, du comité directeur, des comités départementaux, des comités régionaux, des clubs, des

licenciés, des bénévoles qui œuvrent jour après jour pour que chaque personne en situation de handicap éprouve du bien-être par le biais d'une activité physique ou d'une pratique sportive.